

## **Orientations fédérales**

### **Fédération-confédération**

La FSU est une fédération de fonctionnaires, même si elle admet à la marge des adhésions de salariés du privé (c'est le cas pour le SNAC avec les théâtres privés), la quasi-totalité de ses adhérents sont des fonctionnaires. Jadis présente uniquement dans les secteurs « culture », « éducation » et « recherche », la FSU s'efforce actuellement de s'étendre à toute la fonction publique ; cette évolution, même si elle donne des résultats inégaux selon les secteurs, est un fait acquis.

En revanche, le problème se pose de l'extension du champ de syndicalisation de la FSU en dehors de la fonction publique, c'est-à-dire en interprofessionnel sur le modèle des confédérations (qui sont des associations de fédérations, comme la CGT ou la CFDT).

Le passage à la forme confédérale est en débat à la FSU depuis au moins 2005 ; il est probable que cette question fera l'objet de discussions au congrès fédéral de février 2013 ; nous reviendrons vers les adhérents à ce moment-là pour des mandatements précis, mais il serait souhaitable que nous ayons d'ores et déjà une idée de vos opinions concernant cette question.

- Estimes-tu que la FSU doit demeurer sous sa forme actuelle, c'est-à-dire une fédération de fonctionnaires, de manière à ne pas disperser ses forces (réponse « A »)

- Ou bien estimes-tu que la FSU doit se tourner vers la syndicalisation du secteur privé et devenir une confédération (réponse « B »)

A  B

*Mets une croix dans l'une des deux cases*

### **Le spectre de la disparition**

Rassurez-vous, la FSU va bien, et elle n'est pas prête de disparaître. Il n'en demeure pas moins que les nouvelles règles de la représentativité syndicale poussent, à long terme, à un regroupement des centrales syndicales et qu'une au moins de ces centrales, la CFTC, est d'ores-et-déjà condamnée comme organisation autonome.

C'est dans ce contexte que ressurgissent d'anciennes réflexions sur l'intégration possible de la FSU à une confédération (et non pas, comme précédemment, la transformation de la FSU en confédération). Certains responsables de la CGT, allant un peu vite en besogne, considèrent d'ailleurs que l'affaire est dans le sac ; ils prennent sans doute un peu leurs rêves pour des réalités, d'autant qu'ils évitent de se poser une question tout de même assez simple : la CGT est-elle capable de digérer la FSU ? On peut en douter, et si l'absorption de la seconde par la première conduit à brève échéance à un éclatement de la nouvelle structure, on peut se demander où est le bénéfice.

La fin de la FSU comme fédération indépendante n'est donc pas pour demain. Pour autant, ces réflexions existent, les dangers dus aux tendances lourdes des règles de représentativité existent aussi, et il serait absurde de refuser d'évoquer ce danger. En tout état de cause, il est de notre responsabilité d'avoir une idée à peu près claire des sentiments de nos camarades sur ces questions.

- Ainsi, si dans les années qui viennent notre fédération faisait le constat qu'il ne lui est plus possible de maintenir son autonomie vis-à-vis des autres organisations nationales, notamment des confédérations, et si elle choisissait d'engager un rapprochement pouvant éventuellement aboutir à une fusion avec une de ces organisations, préférerais-tu que ce rapprochement se fasse avec la CGT ou Solidaires (Sud) ?

CGT  Solidaires

*Mets une croix dans la case d'une des deux organisations, ou dans les deux cases, ou dans aucune.*

### **Adhésions croisées**

Le SNAC a vocation à syndiquer tous les acteurs du champ culturel. Or, ce champ croise les champs de syndicalisation d'autres syndicats de la FSU :

- le SNUCLIAS et l'UNATOS qui syndiquent des agents des services culturels des collectivités territoriales (y compris les services de l'Inventaire depuis leur régionalisation)

- le SNESUP qui syndique les professeurs de l'enseignement supérieur

- le SNASUB qui syndique les personnels des bibliothèques

- le SNCS qui syndique les chercheurs scientifiques

Il n'y a actuellement aucune règle systématique et les collègues dont le secteur d'activité se situe dans une de ces intersections doivent choisir entre les deux syndicats. Cela signifie le plus souvent qu'ils doivent choisir entre se syndiquer selon une logique de métier ou selon une logique d'emploi. C'est le cas pour les agents de services de l'Inventaire pour lesquels la réflexion sur les métiers et la défense de ces métiers s'effectue au sein du SNAC

mais dont tous les aspects qui concernent les emplois se règlent dans les comités techniques des collectivités où siègent le SNUCLIAS et l'UNATOS. Résultat : ces agents n'ont droit qu'à la moitié de l'information et du soutien auquel ont droit les agents du ministère de la culture qui trouvent dans une même organisation la syndicalisation de métier et la syndicalisation d'emploi.

La solution pourrait être un système donnant à ces agents la possibilité d'adhérer simultanément à deux syndicats de la FSU. Il n'y a pas de solution simple pour aboutir à une double adhésion et cela ne figure ni dans les statuts de la fédération ni dans les statuts d'aucun de ses syndicats. La question se pose donc du bien fondé de la mise en oeuvre d'une telle démarche.

Estimes-tu qu'il serait souhaitable que les agents du champ culturel qui exercent à l'intersection du champ de syndicalisation du SNAC et de celui d'un autre syndicat de la FSU puissent bénéficier de la possibilité d'une double adhésion à ces deux syndicats ?

Oui  Non

## Le SNAC

### Avant le SNAC

Avant d'arriver à la FSU (ou à la FEN, selon l'époque) as-tu milité ailleurs ?

CGC  CGT  CFDT  CFTC  CNT  FO  SUD  UNSA

Mets une ou des croix dans les cases des organisations où tu as milité

### Encore le spectre de la disparition

Ce qui a été dit plus haut à propos de la FSU peut tout aussi bien être dit à propos du SNAC : nous sommes un syndicat indépendant et nous entendons bien le rester, mais nous ne sommes pas à l'abri des accidents (celui de 2008-2009 a bien failli nous faire disparaître) et nous sommes, à ce niveau aussi, tributaire des règles de représentativité. En 2014, nous jouerons notre existence lors des élections générales et, si nous mettons tout en oeuvre pour passer ce cap, avec de larges chances de réussite, il demeurera toujours un faible pourcentage de chances que nous échouions (cf., dans le rapport moral, l'encadré sur le référendum). Là encore, évoquer le danger ne le provoque pas, et il est intéressant de connaître les grandes tendances du collectif que nous représentons, cette connaissance permettant de mieux le défendre.

- Si, dans les années qui viennent, le SNAC-FSU disparaissait, vers quelle(s) organisation(s) te tournerais-tu à titre personnel ?

CGC  CGT  CFDT  CFTC  CNT  FO  SUD  UNSA

Classe les organisations par ordre préférentiel en commençant par inscrire « 1 » dans la case de l'organisation à laquelle tu adhèreras le plus facilement. N'inscris rien dans les cases des organisations que tu n'envisagerais pas de rejoindre. Ne remplis aucune case si tu estimes que la disparition du SNAC signifierait pour toi la fin de ton engagement syndical.

### Problèmes de société

Pour le moment, nos prises de position publiques et notre communication concernent exclusivement la défense des agents du champ culturel. Il nous est parfois reproché de ne pas nous engager, à l'instar d'autres syndicats, sur des problèmes de société (l'écologie, les sans-papiers, l'international, le logement, la crise, etc.)

- Penses-tu que le SNAC doit concentrer ses prises de position et sa communication sur la défense des agents, des métiers et des missions du champ culturel (réponse « A ») ?

- Ou bien estimes-tu que le SNAC doit, au-delà de son domaine de responsabilité le plus immédiat, s'exprimer sur les grands sujets de société (réponse « B ») ?

A  B

Mets une croix dans l'une des deux cases

### Réductions de moyens

Dans les cas de réduction des moyens, notamment en personnel, notre attitude constante est d'exiger le rétablissement des ces moyens. Devant un refus ou une impossibilité manifeste, notre doctrine a été, ces derniers temps, d'exiger que l'administration fasse la part du feu et accepte officiellement de mettre entre parenthèse certaines missions (cf. la partie du rapport moral sur les DRAC). Telle n'est pas la doctrine d'autres organisations qui craignent qu'une telle annonce publique fragilise les services. Cette question sera débattue au congrès et nous souhaiterions avoir le sentiment des adhérents, fondé sur leur expérience.

- Dans les cas de réductions de moyens et de réduction d'effectifs, estimes-tu préférable que le SNAC exige l'arrêt de certaines missions pour protéger les agents, quitte à fragiliser les services (réponse « A »), ou que l'on reste discret pour protéger des services menacés par des externalisations ou des transferts (réponse « B ») ?

A  B

*Mets une croix dans l'une des deux cases*

## **Le statut et le contrat**

Nous avons affaire à une attaque sans précédent contre le statut général des fonctionnaires ; de plus en plus de missions sont assurées sur contrats de droit public ou carrément externalisées. Les nouveaux établissements (Branly, CNHI) s'ouvrent avec 100% de contractuels ; les anciens sont grignotés bloc par bloc (on commence par externaliser la cafétéria et on termine avec une externalisation de l'ensemble des missions, techniques, administratives et scientifiques).

Face à cette politique, nous avons une ligne très ferme : « à mission publique emploi public et à emploi public poste statutaire » que nous avons appliqué, ces derniers temps, même à propos d'organismes qui n'ont jamais employé de titulaires depuis leur création.

- Estimes-tu qu'il faut poursuivre dans cette voie et opposer à un principe (pas de fonctionnaires) un autre principe (des fonctionnaires sur tous les emplois publics) quitte à être accusés de faire des incantations (réponse « A ») ?

- Ou bien qu'il faut être plus « réalistes », quitte à céder sur nos principes, et nous contenter de ne réclamer des postes de fonctionnaires que là où il y en a eu avant leur destruction (ce qui exclut Branly et l'INRAP) (réponse « B ») ?

- Ou encore, estimes-tu qu'il y a lieu d'accompagner une politique de réduction du statut au motif que certaines fonctions sont aussi bien, sinon mieux, remplies par des contractuels que par des titulaires (réponse « C ») ?

A  B  C

*Mets une croix dans l'une des trois cases*

## **Intersyndicales locales**

### **entente**

Sur le plan local, dans ton établissement, avec les militants de quelles organisations travailles-tu le plus facilement ?

CGC  CGT  CFDT  CFTC  CNT  FO  SUD  UNSA

*Classe les organisations par ordre préférentiel en commençant par inscrire « 1 » dans la case de l'organisation avec laquelle tu travailles le plus facilement puis en poursuivant, laisse la case vide si l'organisation n'est pas présente dans ton établissement ; n'utilise pas deux fois le même nombre (évite les ex-aequo).*

### **mésentente**

Réciproquement, indique si dans ton établissement tu as régulièrement, ou si tu as eu récemment, des problèmes avec des militants d'une ou de plusieurs autres organisations.

CGC  CGT  CFDT  CFTC  CNT  FO  SUD  UNSA

*Indique-le dans les cases en inscrivant « 1 » dans la case de l'organisation avec laquelle tu as eu le plus de problèmes et en poursuivant. N'inscrive rien s'il n'y a pas de problèmes.*

## **Intersyndicale nationale**

### **Question de principe**

- Souhaites-tu qu'au niveau national le SNAC-FSU s'engage dans une stratégie d'alliance, sur le long terme, avec une ou plusieurs autres organisations (réponse « A ») ?

- Ou souhaites-tu qu'il s'engage dans des alliances uniquement sur des dossiers précis et pour des périodes limitées (réponse « B ») ?

A  B

*Mets une croix dans l'une des deux cases*

## **Alliances stables préférentielles**

Si la réponse est « A », indique, par ordre de préférence, les organisations avec lesquelles tu souhaiterais voir s'établir ces alliances.

CGC  CGT  CFDT  CFTC  CNT  FO  SUD  UNSA

*Classe les organisations par ordre préférentiel en commençant par inscrire « 1 » dans la case de l'organisation avec laquelle tu souhaiterais le plus vivement voir des alliances stables s'établir et en poursuivant, n'inscris rien si tu ne souhaites pas d'alliance à long terme avec telle ou telle organisation.*

## **Alliances prohibées**

Réciproquement, que la réponse soit « A » ou « B », indique les organisations avec lesquelles tu ne souhaites pas que le SNAC-FSU engage d'alliances au niveau national.

CGC  CGT  CFDT  CFTC  CNT  FO  SUD  UNSA

*Inscris « 1 » dans la case de l'organisation avec laquelle tu veux le moins d'alliance possible au niveau national et poursuis, n'inscris rien s'il n'y a pas de problèmes.*

## **Priorités syndicales**

Les dimensions de l'actions syndicale énumérées ci-dessous sont toutes prises en charge par le SNAC, nous nous battons pour tout cela. Cependant, compte tenu du fait que nos moyens sont limités, nous sommes parfois contraints d'établir des priorités.

- Classe ces sujets par ordre d'importance :

Précarité

Défense du statut

Rémunérations

Fusions des corps

Souffrance au travail

Conditions de travail

Action sociale

Défense des métiers

*Inscrit « 1 » dans la case du sujet qui te semble le plus important, puis continue en les notant de 1 à 8 (évite les ex-aequo)*

*Note ci-dessous les sujets qui te semblent importants et qui ne figurent pas dans la liste.*